
ÉPISODES

DE

L'HISTOIRE DES RELATIONS

DE

LA GRANDE-BRETAGNE avec LES ÉTATS BARBARESQUES

AVANT LA CONQUÊTE FRANÇAISE

par le lieutenant-colonel R.-L. PLAYFAIR,

consul général de S. M. B., en Algérie

(Suite et fin. — Voir les nos 130, 132, 138, 139 et 140)

1827-1830

Consul général Robert William Saint-John

Le dernier consul général qui résida à Alger avant la conquête française fut M. Saint-John, qui arriva à son poste le 6 décembre 1827, comme successeur permanent de M. Mac Donell.

Il est curieux de constater combien peu la victoire de Lord Exmouth avait diminué l'insolence des Algériens. Rien n'avait été changé des humiliantes cérémonies auxquelles le représentant de la Grande-Bretagne était soumis dans ses relations avec le Dey.

Le consul anglais, comme ceux des autres puissances chrétiennes, était encore obligé, chaque fois qu'il était en vue du palais du Dey, de marcher tête nue, sous le soleil le plus ardent. Quand il arrivait au palais, il lui fallait s'asseoir, dans un passage ouvert, sur un banc de pierre où il pouvait se trouver en contact

avec les portiers eux-mêmes. Il ne lui était permis, ni de porter une épée en présence du Dey, ni de traverser la Casba à cheval, alors que ses serviteurs, s'ils étaient mohamétans, étaient libres de le faire. Les Arabes allaient à cheval pendant que les consuls chrétiens allaient à pied, même lorsqu'ils passaient devant l'ancien palais des Deys, inhabité depuis des années. Ces derniers étaient contraints de se découvrir aussi longtemps que l'exigeaient les soldats turcs assis devant cet édifice.

Voici une liste des présents officiels que le consul d'Angleterre offrait au Dey et aux principaux dignitaires de la Régence :

Au Dey. — Une très belle boîte à thé en forme de sarcophage, incrustée, tout autour, de bois de rose et de cuivre jaune ; une très riche paire de pistolets garnis à la mauresque ; une montre à répétition, en or, enrichie de diamants, avec sa chaîne et sa clef en même métal ; un excellent télescope ; 4 châles ; 36 piques de drap ; du thé et du sucre.

Au ministre de la marine. — Une montre à répétition, en or émaillé, avec sa chaîne et sa clef ; une paire de pistolets mauresques ; un télescope ; 2 châles ; 24 piques de drap.

Au khasnagi. — Une montre en or émaillé, avec sa chaîne et sa clef ; une paire de pistolets ; un télescope ; 2 châles ; 18 piques de drap.

A l'aga. — Une montre en or émaillé, avec sa chaîne et sa clef ; une paire de pistolets ; un télescope ; 2 châles ; 18 piques de drap.

Au cogia cavallo. — Une montre en or émaillé, avec sa chaîne et sa clef ; une paire de pistolets ; 2 châles, un télescope et 18 piques de drap.

Au 1^{er} khasnadar. — Une paire de pistolets ; un châle ; un télescope ; 12 piques de drap.

Au bel-el-malgi. — Une paire de pistolets ; un châle ; un télescope ; 12 piques de drap.

Au 1^{er} cuisinier Une montre en argent et 12 piques de drap.

Au 1^{er} cogia id. 12 id.

Au 2^e cogia id. 8 id.

A l'amiral du port id. 12 id.

Au 1^{er} ukil khargi id. 12 id.

Au 2^e ukil khargi id. 8 id.

<i>Au 2^e kasnadar</i>	Une montre en argent et 8 piques de drap.
<i>Au 2^e cuisinier</i>	id. 8 id.
<i>Au 3^e cogia</i>	id. 8 id.
<i>Au 4^e cogia</i>	id. 8 id.
<i>Au drogman du Dey</i>	id. 8 id.
<i>Au capitaine du port</i>	id. 8 id.
<i>Au guardian-bashi</i>	id. 8 id.
<i>Au boulouk-bashi</i>	id. 6 id.
<i>Au cogia de la sheffa</i>	id. 6 id.
<i>Au tobji-bashi</i>	id. 6 id.
<i>Au constructeur de navires</i>	id. 6 id.
<i>A l'ukil khargi du hasnaji</i>	id. 6 id.
— <i>de l'aga</i>	id. 6 id.
— <i>du ministre de la marine</i>	id. 6 id.
<i>A l'ukil khargi du cogia cavallo</i>	id. 6 id.
<i>Au bash-chaouch des mœurs</i>	8 piques de drap.
<i>A l'aga de la porte</i>	8 id.
<i>Au cheik du palais</i>	8 id.
<i>Au 1^{er} contalore</i>	8 id.
<i>Aux raïs</i>	4 id.
<i>Au drogman des consulats étrangers</i>	4 id.
<i>Au drogman anglais</i>	Une montre d'argent et 8 piques de drap ; un télescope.
<i>Aux gardiens anglais</i> ...	4 piques de drap.
<i>A l'interprète Durand</i> ...	Un télescope.

M. Saint-John commença à tenir un journal consulaire, le 1^{er} juillet 1828. Malheureusement, c'est là le plus ancien document de ce genre qui existe dans les archives du consulat. Quelques-uns des journaux précédents avaient été envoyés en Angleterre ; mais les autres, en plus grand nombre, avaient été détruits par un incendie, ainsi que le relate Mrs Broughton, fille du consul général Blanckley.

Certains passages du journal de M. Saint-John méritent d'être livrés à la publicité.

11 juillet 1828. — Le consul ayant, quelques jours auparavant, tenté de se procurer de la glace, il a été décidé qu'il ne le pourrait pas sans la permission du gouvernement. Cette autorisation lui a été refusée par un message de l'agha qui, après avoir envoyé ses compliments au consul par l'intermédiaire du drogman, lui a fait dire : *Non star usanza*.

18 juillet 1828. — L'interprète du Dey, M. Durand, a rendu visite, ce matin, au consul, à sa maison de campagne, et lui a fait la communication suivante : « Le Dey vous adresse ses compliments, et vous prie de vouloir bien ne plus vous servir de la cloche que vous avez dans votre maison, ces sonneries étant contraires aux usages du pays, et étant d'ailleurs tombées en désuétude. Sa Hautesse dit que, si vous êtes son ami et si vous avez la moindre affection pour Elle, vous obtempérerez à son désir; mais qu'elle n'exige rien de vous à cet égard. » Le consul a répondu : « Que la cloche n'avait pas été établie par lui, que c'étaient ses prédécesseurs qui s'en servaient, — M. Thomas et M. Mac Donell, — et qu'il continuait de s'en servir, le dimanche, à l'heure de l'office, et, les autres jours, pour annoncer les repas; que, cependant, puisque Sa Hautesse réclamait la suppression de cet usage à titre de faveur, et qu'Elle semblait très désireuse d'obtenir cette concession, il y consentait volontiers, bien que, depuis quinze ans, on sonnât la cloche sans contestation; mais qu'en même temps, il devait profiter de l'occasion qui lui était offerte de mentionner que, malgré le désir sans cesse manifesté par lui de vivre sur un pied amical avec sa Hautesse, et de faire son possible pour lui être agréable, il n'avait jamais, jusqu'alors, en aucune occasion, rencontré chez le Dey la moindre disposition à le payer de retour; que, tout au contraire, il s'était toujours heurté à des refus formels chaque fois qu'il lui avait présenté une demande, dans un intérêt public ou privé; que le consul ne pou-

« vait pas s'empêcher de se sentir très contrarié de cette attitude. »

10 août 1828. — Aujourd'hui, M. Giorgio Nicolaïdi, un grec natif de Smyrne, établi à Alger comme marchand, et associé de Hamdan, le grand négociant algérien, a été arrêté. Il est accusé d'avoir entretenu une intrigue avec une femme mauresque.

11 août 1828. — L'infortuné Giorgio Nicolaïdi a été décapité aujourd'hui, et ses propriétés ont été confisquées, bien qu'il ne semble pas qu'on ait produit aucune preuve de sa culpabilité.

Le Dey a prohibé l'exportation de toutes les monnaies d'or ou d'argent. Il se propose d'autoriser seulement l'exportation du produit brut des mines, et, comme il peut seul acheter le minéral, il établit ainsi un monopole absolu en sa faveur.

17 août 1828. — Ce matin, le consul a informé le Dey que la somme de 15,200 livres, payées, quelque temps auparavant, par Sa Hautesse pour le compte de M. Mac Donell, se trouvait encore au consulat, où elle attendait encore l'arrivée d'un navire de guerre qui devait la transporter à Gibraltar, suivant les ordres du gouvernement anglais, et qu'il supposait que Sa Hautesse n'entraverait pas l'exportation de cette somme.

18 août 1828. — Au message qui lui a été envoyé hier, au sujet de la somme déposée au consulat, Sa Hautesse a répondu qu'elle ne pouvait autoriser l'exportation de cet argent; que le consul de Naples est précisément en train de négocier des traites tirées sur son gouvernement pour payer le tribut qu'il doit à Alger; que le consul d'Angleterre n'a qu'à se procurer quelques-unes de ces traites et les expédier au lieu et place des espèces monnayées dont il est nanti.

Peu de temps après cet incident, le Dey prohiba le trafic des traites d'échange, et obligea tous ceux qui désiraient emporter de l'argent hors du pays à se procurer une valeur équivalente en minéral précieux. Ce ne fut qu'après d'énergiques remontrances qu'il permit éventuellement au consul d'exporter la somme en

question, sous forme de dollars espagnols, par un navire de Sa Majesté britannique.

1^{er} octobre 1828. — Un parlementaire de l'escadre de blocus est débarqué ce matin. Les croiseurs algériens ont capturé deux navires français richement chargés.

2 octobre 1828. — Le pavillon du consulat français a été abattu ce matin, par ordre du Dey, et le mobilier jeté dehors. Un message a été adressé au consul anglais pour lui offrir cette résidence, s'il la préférait. Cette proposition a été repoussée.

12 octobre 1828. — Le consul de Sardaigne a pris le consulat français sous son nom, avec l'intention d'en différer la prise de possession, si cela lui est possible, jusqu'au moment où il interviendra un arrangement avec la France ; à qui, dans ce cas, il restituera l'immeuble.

24 avril 1829. — Le consul général avait été avisé, hier, que les Kabyles (dont l'un à son service), se proposaient de dévaliser sa maison, cette nuit-là. Immédiatement il organisa une étroite surveillance, au moyen de ses serviteurs. A minuit on aperçut deux Kabyles qui tentaient de s'introduire dans la maison. Comme il avait été convenu entre le gouvernement et les consuls que ceux-ci auraient le droit de faire feu sur quiconque entreprendrait de commettre un vol chez eux, le consul et ses gens tirèrent sur les deux individus, et l'un d'eux fut grièvement blessé ; mais il réussit à se soustraire à la vigilance des agents de police qui s'étaient mis à sa recherche dès le lever du soleil.

28 avril 1829. — Le consul de Sardaigne a obtenu une audience du Dey pour obtenir la libération de quelques prisonniers de guerre français en échange d'un certain nombre de prisonniers algériens que les Français ont débarqué ici, au mois d'octobre dernier. Le Dey n'a consenti à libérer six hommes et un jeune garçon, lesquels, a-t-il dit, constituaient l'équivalent des treize Maures que les Français ont mis en liberté, car c'est son habitude de recevoir deux Maures pour un chrétien.

5 mai 1829. — Le navire de Sa Majesté, le *Pélorus*, est parti aujourd'hui pour Marseille, ayant à son bord les sept prisonniers français dernièrement libérés par le Dey. Le capitaine Quin leur avait accordé le passage pour aller rejoindre l'escadre de blocus de la côte.

17 juin 1829. — Vers midi, des Arabes ont amené un prisonnier français et apporté les têtes de plusieurs autres marins français qui avaient débarqué sur la côte, à environ 20 milles à l'est d'Alger; ils faisaient partie de l'équipage de six chaloupes envoyées par les deux frégates françaises *Iphigénie* et *Duchesse de Berry* pour détruire une barque sur bât montée par six Maures. Ceux-ci, après avoir tiré leur barque à terre, s'étaient échappés à travers la campagne; mais s'étant aperçu que les Français avaient débarqué pour les poursuivre, ils avaient rassemblé un certain nombre de Kabyles occupés à moissonner du blé tout près de là, et avaient pris l'offensive contre les Français qui étaient forts de vingt-trois hommes; ils en avaient tué vingt-trois et capturé un. Tel est le récit des Arabes. Le Dey leur a fait compter, à titre de récompense, 100 l. par tête coupée, 200 l. pour le prisonnier et 100 l. pour chaque chaloupe prise ou coulée par eux. Ils en ont pris trois et coulée une.

18 juin 1829. — Suivant l'usage, les têtes apportées hier ont été exposées, toute la journée, devant le palais.

19 juin 1829. — L'agent français (le consul de Sardaigne) n'ayant pas jugé convenable de réclamer ces têtes pour les faire inhumer, elles ont été, aujourd'hui, jetées hors des portes, et soumises aux traitements les plus indignes et les plus barbares.

Quinze de ces têtes ont été ensuite recueillies par le docteur Bowen (1) ex-chirurgien du consulat anglais, au prix de mille dangers, et inhumées au cimetière.

20 juin 1829. — Ce soir, le docteur Bowen a réussi à se pro-

(1) Le 3 avril 1832, le docteur Bowen fut nommé médecin à l'hôpital civil créé peu de temps auparavant.

curer encore cinq de ces têtes; il les a envoyées à l'agent français qui ne s'était nullement préoccupé de les recueillir, mais qui est très irrité de ce qu'une autre personne ait pris ce soin.

23 juin 1829. — Les trois chaloupes capturées sont arrivées ici ce matin, l'une d'elles portant un petit canon de cuivre et la tête d'un autre officier, lequel a été trouvé noyé et encore revêtu de son uniforme. Le docteur Bowen a également obtenu la remise de cette tête qu'il a fait inhumer.

24 juin 1829. — Il paraît que les cadavres de trois de ces infortunés marins français ont été abandonnés, sur le rivage de la mer, à la voracité des chacals et des chiens.

Le docteur Bowen, après avoir insisté auprès du consul de Sardaigne pour qu'il fit inhumer décentement ces malheureux, s'acquitta lui-même, avec succès, de ce devoir.

Les pages suivantes du journal mentionnent un grand nombre de démarches tentées, mais sans succès, par des officiers de marine française, envoyés comme parlementaires, pour amener le Dey à entrer en pourparler et à conclure la paix.

3 août 1829. — Le commodore français (de la Bretonnière (1)) a mis à la voile aujourd'hui à deux heures. Quand il a passé sous les batteries d'Alger, elles ont toutes ouvert leur feu contre lui, bien que son pavillon parlementaire fût encore arboré. Il n'a ni répondu à cette provocation, ni modifié sa route le moins du monde; mais il a traversé toute la ligne de tir avec un apparent dédain. Comme cette atroce violation du droit des gens de la part du gouvernement algérien déterminera, selon toute probabilité, les Français à organiser une expédition contre Alger, le consul général s'est adressé au commodore du navire de Sa Majesté le *Pélorus*, pour réclamer sa protection en faveur de sa famille, dans le cas où une attaque de ce genre aurait lieu.

5 août 1829. — Il paraît que le feu ouvert sur le vaisseau de ligne français, tandis que celui-ci portait le pavillon parlementaire, n'avait pas été ordonné par le Dey; que ce serait le com-

(1) De la Bretonnière. (N. de la R.)

mandant de l'artillerie, qui, invité à faire tirer un coup de canon pour avertir le navire français de ne pas ranger la côte de trop près, aurait pris sur lui de diriger une canonnade régulière sur ce vaisseau. A la suite de cet incident, il a été destitué de son emploi.

29 novembre 1829. — Arrivée du navire de Sa Majesté, le *Pélorus*.

10 décembre 1829. — Le *Pélorus* a mis, ce soir, à la voile pour Mahon. Hadj Hallil Effendi a prié le capitaine Quin de se charger d'une lettre qu'il adresse à l'amiral commandant l'escadre française de blocus de ce port; cette lettre contient des propositions pour entrer en négociation en vue de la paix à conclure entre la France et Alger.

A cette lettre, on fut jointe une autre écrite et signée par le consul d'Angleterre et le capitaine Quin. Voici la copie de ce dernier document :

Alger, ce 10 décembre 1829.

Monsieur l'Amiral,

Hadji Khalil Effendi, agent de S. A. le Dey d'Alger à Smyrne, étant arrivé de Constantinople à Alger sur la corvette de S. M. Britannique le *Pélorus*, et M. l'Amiral de Regny ayant désiré nos bons offices, nous avons l'honneur de vous informer que, avec l'approbation de Sir Pulteney Malcolm, nous nous sommes mis en relations avec le dit Effendi pour aider ses efforts à persuader le Dey de faire des concessions qui puissent satisfaire le gouvernement français; mais que nous l'avons fait comme simples particuliers, et pas dans notre capacité officielle. Nous avons commencé par laisser agir l'Effendi, qui, malgré son influence, n'a pu rien effectuer auprès de S. A., qui se trouve dans un état d'irritation extraordinaire, menaçant la mort à tout Turc qui osera s'interposer entre lui et la France, alléguant comme motif les vexations que lui a causé l'agent actuel du gouvernement

français, par des efforts à faire la paix à force d'argent offert à ses principaux ministres ; et nous sommes d'opinion que cet empressement joint à l'offre d'un brick de guerre, fait il y a quelques mois, a fait naître dans l'âme du Bacha l'idée bizarre à la fois et funeste pour lui-même que les Français désirent la paix comme un objet de la plus haute nécessité !!

Après quelques jours, l'Aga nous ayant invités à déjeuner à son jardin, nous nous y sommes rendus, où nous l'avons trouvé dans la même disposition que S. A., et malgré nos instances et nos efforts pour lui faire voir les conséquences d'attirer sur le Bacha et sur son peuple la terrible vengeance d'une puissance comme la France (qui peut l'écraser sans se donner le moindre inconvénient), et il est resté inflexible, et, après un entretien de deux heures, nous l'avons quitté sans rien faire.

Le lendemain de l'entrevue avec l'Aga, on nous a fait dire que si nous voulions demander une audience à S. A., elle serait accordée ; mais, ayant soin de ne pas compromettre la France, et croyant que le premier mouvement doit originer avec le Bacha, nous nous sommes bien gardés de faire cette demande. Enfin, l'Effendi, qui venait d'avoir un entretien de cinq heures avec le Dey, nous fit savoir que le Dey avait consenti que lui (l'Effendi) écrirait la lettre ci-incluse à Votre Excellence, pour vous inviter à venir ici, nous assurant en même temps, de la manière la plus satisfaisante, qu'à votre arrivée, l'Effendi, accompagné de nous deux, irait à votre bord pour vous faire ses hommages et pour entamer les négociations ; et que tous les prisonniers vous seraient rendus.

Après avoir considéré ce qui vient de se passer et le caractère si bien connu de S. A., nous sommes persuadés qu'il ne fera jamais aucune autre concession. Nous savons bien que, s'il s'agissait d'une affaire avec une puissance de considération, la France rejeterait avec dédain l'idée d'une pareille réparation, mais nous nous permettrons quelques observations sur le cas actuel.

Diabord, les propos qu'a tenus feu M. Deval étaient si extraordinaires et sa manière de les tenir si peu gardée, que si le Bacha n'eût été que simple particulier, au lieu de prince despotique, il n'eût jamais pu s'empêcher d'éclater en colère.

Quant à l'insulte du 3 août (ce jour où vous avez déployé le savoir d'un bon marin, une magnanimité d'esprit digne de vous et de la France, et une dignité de conduite qui commandait, non-seulement l'admiration des spectateurs civilisés, mais les applaudissements des Arabes et Algériens eux-mêmes, peu habitués à laisser échapper leurs sentiments), il faut vous dire que le lendemain de ce jour, de bonne heure, M. Bensamon, interprète du Bacha, se rendit au jardin d'Angleterre pour nous assurer que tout ce qui venait d'avoir lieu avait été fait sans le consentement du Dey et à son insu ; assurance confirmée alors par la destitution du ministre coupable, et depuis par l'assurance du Bacha lui-même.

La troisième observation sera peut-être inutile, parce que ce n'est pas nécessaire de remarquer à vous, Monsieur, qui connaissez si bien les Turcs et les Algériens, que les usages qu'obtiennent chez les nations civilisées, pour régler leurs relations et pour mesurer la réparation que l'une doit à l'autre, ne sont d'aucune application à la Barbarie, ni que la France pourra jamais compromettre cette gloire qui a, depuis tant de siècles, rempli l'univers, en pardonnant à ce peuple l'emportement de leur chef.

Nous vous prions, etc.

Signés :

R. W. SAINT-JOHN,
*Agent et consul général de
S. M. Britannique.*

M. QUIN,
*Commandant la corvette de S. M.
Britannique le Pélorus.*

17 mai 1830. — Hier soir on a reçu avis que deux bricks de guerre français se sont perdus, le 15 du présent mois, à environ 50 milles à l'est d'Alger.

20 mai 1830. — Quatre-vingt-cinq têtes des infortunés Français faits prisonniers sur les deux bricks, qui se sont perdus sur la côte, ont été apportées, aujourd'hui, au Dey. On lui a livré également, mais vivant, le capitaine commandant l'un de ces bricks.

22 mai 1830. — Soixante-treize prisonniers français sont arrivés ici, hier, tard dans la soirée. Parmi eux se trouvaient le capitaine de l'autre brick et quelques autres officiers. Le consul de Sardaigne a invité le consul britannique à le seconder dans une démarche qu'il se proposait de faire auprès du Dey pour obtenir l'autorisation d'emmener à la campagne les officiers français et de les y garder comme prisonniers sur parole. Une audience avait été demandée au Dey et les deux consuls étaient déjà en route pour se rendre au palais, lorsqu'ils ont reçu une lettre de l'un des capitaines français annonçant leur résolution de rester en prison et de partager le sort de leurs équipages.

Le Dey a distribué une somme de 20,000 l. aux Arabes et aux Kabyles qui lui ont amené les prisonniers français et apporté les têtes de ceux qu'ils ont tués, savoir 100 l. pour chaque tête et 100 l. pour chaque prisonnier.

23 mai 1830. — Le Dey a envoyé son interprète chez le consul général pour lui montrer une proclamation en langue arabe, que le gouvernement français a fait répandre parmi les Arabes de la campagne, et dont plusieurs copies ont été remises au Dey par les chefs indigènes: celui-ci les leur a payées, chacune, cent *boudjous* (environ 43 l.), afin de les encourager à lui apporter les autres et d'empêcher qu'il n'en reste en circulation. Cette proclamation rejette toute la responsabilité de la guerre sur le Dey seul; il y est dit que les Français le considèrent comme leur unique ennemi, que, seul, il sera puni; on y promet l'inviolabilité de la propriété pour tous, le respect des femmes, l'ample paiement des vivres, dans le cas où la population l'abandonnerait à son sort. Le but du Dey en communiquant ce document au consul était de se plaindre de la proscription dont les Français le frappaient à la suite du coup d'éventail, légère offense, à ses yeux, qu'il avait donné à leur consul, lequel l'avait provoqué à cet acte de violence par son langage peu mesuré.

31 mai 1830. — On a exécuté, hier, quelques Turcs coupables d'avoir organisé une conspiration contre le Dey qu'ils avaient l'intention de déposer.

7 juin 1830. — Le Bey de Constantine est arrivé aujourd'hui avec des troupes pour combattre contre les Français.

9 juin 1830. — Le Bey de Titeri est arrivé à son tour, aujourd'hui, avec des troupes. Le Bey d'Oran, retenu dans son gouvernement par la révolte de ses sujets indigènes, a envoyé son khalifah avec un faible contingent pour secourir le Dey.

12 juin 1830. — Ce matin, 72 voiles de la flotte française sont en vue; comme il est probable que demain, elles arriveront toutes ici, le consul a convenu d'un signal qui, dans cette hypothèse, aviserait le navire de Sa Majesté *Ferret*, d'avoir à prendre la mer pour se mettre hors de la ligne de bataille.

13 juin 1830. — La flotte française est arrivée aujourd'hui; après avoir passé devant la ville, elle a continué sa route jusqu'à la baie de Sidi-Ferrudj, où elle a jeté l'ancre dans le cours de l'après-midi.

14 juin 1830. — L'armée française a opéré, ce matin, son débarquement, sans rencontrer beaucoup de résistance.

16 juin 1830. — On annonce que les Arabes ont fait une tentative contre les Français, mais qu'ils ont été repoussés à coups de canon.

17 juin 1830. — Une multitude d'Arabes et de Kabyles, est descendue, ce matin, des montagnes, pour assaillir les Français. On dit qu'ils sont au nombre de 26,000, mais, selon toute vraisemblance, ce chiffre est exagéré des trois-quarts. Ils ont engagé, durant toute la journée, une vive fusillade contre les Français; ceux-ci ont riposté par quelques coups de canon.

19 juin 1830. — Il y a eu, aujourd'hui, une bataille entre les deux armées. Les Français ont battu les Algériens qui ont dû se retirer en abandonnant leur camp qui a été pris par leurs vainqueurs, en même temps que la caisse militaire de l'agha;

2,000 moutons, 600 bœufs, sans compter une quantité d'autres objets. L'agha est rentré dans Alger, et les Arabes se sont enfuis dans toutes les directions; ils prétendent que l'agha leur a refusé de la poudre pour combattre. Le *cogia-cavallo*, lequel commande en second, est également revenu à Alger.

20 juin 1830. — Les Français restent sur les positions qu'ils ont conquises hier, et y ont dressé leur camp. Les Arabes et les Kabyles parcourent le pays, pillant les maisons, dévorant les fruits dans les jardins, se plaignant hautement de mourir de faim. Le Dey a interné l'agha dans sa maison de campagne, et confié le commandement de ses forces au Bey de Titeri, lequel remplira les fonctions d'agha. Celui-ci s'occupe de former un nouveau camp à Staouéli, près de celui que son prédécesseur a perdu hier. On s'efforce de rassembler de nouveau les Arabes et les Kabyles; on leur fait des distributions de poudre; mais beaucoup de ces derniers sont déjà retournés dans leur montagne. Le *cogia cavallo* est aussi disgracié.

21 juin 1830. — L'agha a été autorisé à rentrer au camp, pour servir sous les ordres des Beys de Titeri et de Constantine, sans exercer lui-même un commandement.

24 juin 1830. — On s'est battu presque toute la journée. Les Algériens ont subi des échecs répétés, et les Français ont gagné beaucoup de terrain dans la direction de la ville. Ces derniers se sont emparés de plusieurs maisons qu'ils ont garnies de troupes et sur lesquelles ils ont arboré les couleurs françaises. Les Algériens ont mis leurs tentes à l'abri dans la ville, et forment des groupes épars dans toutes les directions.

Un Arménien, employé comme interprète dans l'armée française, a été fait prisonnier aujourd'hui. On l'a conduit devant le Dey qui l'a questionné sur les forces des envahisseurs; le Dey, apprenant de sa bouche que les Français possédaient deux cents canons, est entré dans une violente colère, lui a reproché d'avoir menti et l'a fait décapiter séance tenante.

25 juin 1830. — Les Français occupent les mêmes positions qu'hier. Les Algériens ont dirigé sur eux, toute la journée, un feu très nourri, mais à une distance trop considérable pour produire un effet sensible. Un navire de guerre espagnol est arrivé ce matin, et comme il s'approchait de la ville, les batteries ont tiré sur lui et l'ont obligé à se retirer. Il paraît que le Dey a donné l'ordre de tirer sur tous les navires qui tenteraient de s'approcher. Le brick de S. M. le *Ferret* a mouillé ce soir dans la rade, mais à trop grande distance pour qu'on pût le canonner.

26 juin 1830. — Les Algériens ont continué, pendant tout le jour, leur feu contre les Français. Ceux-ci sont restés sur leur position; mais ils ont reçu de gros renforts de leur quartier-général.

27 juin 1830. — Il y a eu quelques engagements aujourd'hui. Les Algériens ont, dit-on, perdu environ mille hommes. Les Français se maintiennent au même point; ils ont reçu beaucoup de matériel et d'approvisionnements, car on a vu, sur la nouvelle route qu'ils ont ouverte, une grande quantité de prolonges et de canons escortés par de la cavalerie. Les Arabes et les Kabyles ont pillé un certain nombre de maisons juives. Le Bey de Titeri, auquel on s'est plaint de ces désordres, a répondu qu'il n'y pouvait rien, qu'il y aurait à redouter la défection de ces gens-là, au cas où il punirait quelque pillard dans les circonstances présentes. Le Dey a cessé de donner cent dollars par tête de Français qu'on lui apporte; mais il a promis de récompenser tout le monde de la même manière.

28 juin 1830. — Les Français sont toujours où ils étaient hier. Les Kabyles, dans une escarmouche contre eux, ont perdu environ 400 hommes.

29 juin 1830. — Ce matin, de très bonne heure, les Français ont fait une marche rapide en avant et se sont emparés de toutes les hauteurs qui commandent la ville. Ils n'ont rencontré aucune résistance, leurs adversaires ayant lâché pied, et ils sont occupés

maintenant à amener leur train d'artillerie sur les sommets qu'ils ont conquis.

Le général en chef des Français a envoyé un poste de sept hommes pour protéger le consulat anglais contre les déprédations de ses soldats.

30 juin 1830. — Il y a eu, aujourd'hui, un engagement près du Fort-l'Empereur, où les Français construisent leurs batteries pour attaquer ce fort; les deux partis ont essuyé des pertes assez sérieuses. Les maisons de campagne de plusieurs consuls ont été forcées par les Français, et il y a eu quelques personnes tuées dans la villa du consul de Naples.

Le général en chef français a envoyé, aujourd'hui, au consul général anglais, un officier chargé de l'inviter à faire parvenir au Dey des représentations menaçantes pour le cas où la vie des prisonniers français enfermés à Alger serait mise en danger. Le consul a refusé de se charger de cette mission.

1^{er} juillet 1830. — Ce matin, deux vaisseaux de ligne français et deux frégates, sous le commandement du contre-amiral Prosamel, sont venus tirer, pendant une heure environ, sur quelques petits forts construits à peu de distance de la ville, à l'Ouest; mais, comme ils étaient tout à fait hors de portée, il n'en est résulté aucun dommage.

3 juillet 1830. — A deux heures, toute la flotte française, sous le commandement du vice-amiral Duperré, est entrée dans la baie et a attaqué les forts de la ville et ceux placés à l'Ouest. Chaque navire a lâché sa bordée en passant (à peine à portée de canon); la canonnade a duré environ deux heures, sans produire aucun dommage.

4 juillet 1830. — A trois heures du matin, les Français entament le feu contre le Fort-l'Empereur. Le feu a duré jusqu'à dix heures; à ce moment, les troupes algériennes en sont sorties, après avoir incendié le magasin à poudre. L'explosion a offert un magnifique spectacle; peu d'instant après, les Français

ont pénétré dans le fort et ont planté leurs étendards sur ses ruines. Après quoi, le consul général a été mandé par le Dey et invité par lui à se rendre, de sa part, auprès du commandant en chef, afin de demander à ce dernier quelles étaient ses exigences. Le commandant en chef a répondu qu'il exigeait que la ville lui fût rendue demain matin, à dix heures; il a garanti, à ce prix, la vie sauve et la libre disposition de leurs biens, tant au Dey lui-même qu'aux habitants de la ville. Cette réponse, ayant été donnée par écrit, a été envoyée au Dey par son propre secrétaire, lequel s'était transporté au camp français avec le consul.

5 juillet 1830. — Le Dey a mandé de nouveau le consul, ce matin, pour savoir de sa bouche s'il pouvait compter sur la promesse du général en chef d'avoir la vie sauve, à lui-même et aux habitants de la ville. Il a déclaré que, dans ce cas, il était prêt à rendre la ville et à signer la convention qui lui était offerte par le commandant en chef. Sur l'assurance donnée par le consul qu'il pouvait y compter, il a apposé son cachet sur la convention et a prié le consul de la transmettre au général français. En même temps, Sa Hautesse a demandé au consul de s'employer à faire proroger de deux heures le délai fixé par le commandant en chef, afin d'avoir le loisir d'éloigner sa famille du palais et de l'installer dans sa maison privée. Le consul s'est chargé de cette double mission et a obtenu ce que le Dey désirait; les troupes françaises ont suspendu leur mouvement jusqu'à une heure. A une heure, elles ont pénétré dans la ville et ont pris possession du palais du Dey. Le consul, craignant que, au milieu de la confusion, on ne commît quelque cruauté contre les prisonniers français, a amené le Dey à ordonner leur mise en liberté, avant qu'il ne quittât lui-même son palais; il les a fait conduire au consulat anglais, et s'est rendu au camp français avec les capitaines des deux bricks de guerre qui s'étaient perdus antérieurement sur la côte.

6 juillet 1830. — Le Dey a appelé, ce matin, le consul général auprès de lui et lui a exprimé le désir de quitter le pays. Sa Hautesse a dit qu'Elle comptait entièrement sur lui pour le con-

seiller dans les circonstances présentes. Après quelques instants de conversation, le Dey a prié le consul d'aller chez le général français et de prendre avec celui-ci les arrangements nécessaires, exprimant le désir d'obtenir un navire pour le transporter à Malte. Le consul s'est acquitté de cette commission ; le commandant en chef a accordé avec beaucoup d'empressement tout ce qui lui était demandé ; il a dit qu'il placerait un navire de guerre à la disposition du Dey, afin que ce dernier pût se faire conduire où il jugerait convenable.

7 juillet 1830. — Le Dey a visité aujourd'hui le général en chef français, lequel lui avait mandé qu'il désirait le voir. Une escorte d'honneur et une troupe de musiciens lui ont été envoyées pour l'accompagner jusqu'au palais ; il y a été reçu avec toute la déférence et toute la civilité possibles ; on lui a rendu ses armes et les biens qu'il avait laissés au palais.

Le Dey a adressé, ce soir, un message au consul général pour lui annoncer qu'il avait changé de résolution, et qu'au lieu de se retirer à Malte, il était décidé à aller à Livourne.

Le commandant en chef a fait publier, aujourd'hui, une proclamation par laquelle il invite les habitants à se rassurer et à rouvrir leurs boutiques ; il les informe qu'ils continueront à être régis par un gouvernement musulman ; on leur enjoint aussi à tous de livrer leurs armes.

9 juillet 1830. — On a notifié, cet après-midi, à tous les Turcs célibataires qu'ils devront s'embarquer demain matin.

10 juillet 1830. — Tous les Turcs célibataires ont été embarqués ce matin pour Smyrne. On leur a donné, à chacun, cinq livres sterling.

Le commandant en chef a avisé, par une lettre circulaire, tous les consuls européens d'Alger que le consulat de France à Alger était rétabli ; que M. Deval, ex-consul de France à Bône, remplirait provisoirement les fonctions de consul général, et que toutes les communications qu'ils voudraient lui adresser devraient lui parvenir par l'entremise de ce consul.

11 juillet 1830. — Le Dey, avec sa famille, sa suite et ses biens, a mis aujourd'hui à la voile, sur une frégate française, pour Naples, résidence définitivement choisie par lui. L'ex-Aga et le ministre de la marine, tous deux ses gendres, sont partis avec lui.

12 juillet 1830. — Le commandant en chef français a annoncé à l'armée, par un ordre du jour, que le trésor trouvé à Alger est suffisant pour payer tous les frais de la guerre, et qu'il laisse même un beau profit à la nation.

M. Saint-John annonça la prise d'Alger au contre-amiral P. Malcolm, commandant la flotte de la méditerranée, par une dépêche datée du 5 juillet 1830. Je termine, par une traduction de ce document, le récit sommaire qui précède des relations qui ont existé entre la Grande Bretagne et les États Barbaresques :

« Je profite de l'occasion que me fournit le départ du *Ferret* pour aviser Votre Excellence que la ville d'Alger s'est rendue, ce matin, à l'armée française, et que le général de Bourmont a établi son quartier général dans le palais du Dey, que ce dernier a quitté pour se retirer dans sa maison particulière.

« La flotte française est arrivée ici le 13 juin ; elle a mouillé dans une baie située à douze milles à l'ouest d'Alger ; les troupes ont débarqué le 14, sans trouver de résistance sérieuse, et ont commencé immédiatement leurs travaux de retranchement.

« Les Français ont campé sur ce point jusqu'au 19. Ce jour-là, leur camp a été attaqué par un corps nombreux d'Algériens, qui, après un engagement de plusieurs heures, a dû battre en retraite et a été poursuivi jusqu'à son propre campement, à deux milles environ des retranchements français. Là, les Algériens ont essayé de reprendre l'offensive, mais, n'ayant pas réussi, ils ont été obligés de renoncer définitivement à la lutte et de lâcher pied. Les Français se sont emparés du camp algérien, de quelques pièces de campagne, de la caisse militaire de l'Aga et d'un

troupeau considérable de bestiaux. Ils se sont retranchés dans cette nouvelle position, avec l'intention d'y séjourner quelques jours, jusqu'au moment où ils y auraient réuni leur train d'artillerie. Mais une seconde attaque des Algériens leur a permis de les poursuivre, après leur avoir infligé plusieurs échecs, et d'avancer rapidement vers la ville. Ils se sont arrêtés au pied d'une chaîne de collines qui dominant la ville, et y ont bivouaqué pendant cinq jours, durant lesquels ils ont frayé le chemin à leur artillerie.

Le 29, ils ont pris possession de toutes les collines qui couronnent la ville, et ont fait leurs préparatifs pour entamer le siège du Fort-l'Empereur, une forteresse considérable qui commande Alger.

Le général sous les ordres duquel sont placées les troupes qui opèrent aux alentours de ma maison de campagne m'a envoyé une garde de sept hommes pour protéger ma demeure contre ses propres soldats. J'ai pu apprécier l'utilité de cette mesure; en effet, les villas de plusieurs autres consuls, qui n'avaient reçu aucun poste de ce genre, ont été forcées et pillées par la soldatesque; les habitants de quelques-unes d'entre elles ont même été massacrés.

Le 30, le général de Bourmont m'a envoyé un officier pour me prier d'adresser, de sa part, un avis au Dey, à l'effet de prévenir celui-ci que si les prisonniers français qui étaient entre ses mains étaient traités convenablement, sa personne, sa famille, aussi bien que ses biens personnels, seraient respectés, lors de la prise de la ville; que si, au contraire, quelque prisonnier était mis à mort, la vie de Sa Hautesse en répondrait. Le commandant en chef a manifesté également le désir de me voir à son quartier-général.

J'ai opposé un refus à ces deux communications, d'abord, parce que, le Dey étant encore dans le complet exercice de ses fonctions, à la tête de son gouvernement, il ne m'a paru convenable que de semblables menaces lui arrivassent par mon entremise, alors surtout que les Français ont un agent dans la personne du consul sarde. J'ai fait répondre, toutefois, au général que, s'il voulait m'écrire à ce sujet, je me chargerais d'envoyer

sa lettre au Dey, ou de la lui faire lire ; mais, qu'à mon sens, une pareille menace n'aurait d'autre résultat que d'exaspérer le Dey et de le pousser à quelque acte de cruauté que, si l'on s'abstenait de toute démarche de ce genre auprès de lui, il ne songerait pas à commettre, suivant toute probabilité. Mon refus était basé, en second lieu, sur cette considération que, aussi longtemps que mes relations continueraient avec le Dey, je n'estimais pas convenable pour moi de me rendre au quartier-général de l'armée de ses ennemis. J'ai ajouté que je serais heureux de me rencontrer avec le général en chef, s'il voulait se transporter dans la région habitée par moi.

» Il est probable que mon opinion au sujet du message destiné au Dey, et mon refus de visiter M. de Bourmont à son quartier-général, ont été appréciés par ce dernier à leur juste valeur ; en effet, il n'a plus été question des prisonniers, et le général m'a fait dire qu'il chercherait à se rapprocher de moi dès qu'il le pourrait, qu'il désirait s'entretenir avec moi.

» A trois heures, hier, les Français ont ouvert le feu contre le Fort-l'Empereur. La canonnade a duré jusqu'à dix heures, c'est-à-dire jusqu'au moment où les troupes algériennes ont évacué la forteresse et l'ont fait sauter. Le Dey m'a mandé auprès de lui et m'a prié de me rendre, de sa part, au camp français, et de m'informer des conditions qu'il pouvait espérer. Le commandant en chef m'a répondu que la ville devait lui ouvrir ses portes ce matin ; il m'a envoyé un document écrit, à cet effet ; vous en trouverez une copie sous ce pli. Le Dey m'a fait demander, ce matin, de nouveau, pour savoir s'il pouvait être assuré d'avoir la vie sauve pour lui-même et pour les habitants de la ville, en conformité de la promesse du général français. Sur ma réponse affirmative, il a apposé son sceau sur la convention, en ma présence, et m'a prié de porter le document au camp français ; en même temps, j'ai été chargé par lui de solliciter du général en chef un délai de deux heures de plus, afin d'avoir le loisir de faire sortir sa famille du palais et de l'installer dans sa maison particulière. Cette demande a été accordée, et les troupes françaises sont entrées dans la ville, aujourd'hui, à une heure. »

Le journal consulaire a été continué pendant quelques années, après la conquête. Le dernier fait enregistré par M. Saint-John est daté du 8 janvier 1835, et se rapporte à une visite faite à Alger par M. Thomas Campbell, le célèbre poète anglais, auteur de *Pleasures of Hope*, qui a laissé un récit de ses voyages en deux charmants volumes intitulés : *Letters from the South*.

M. Saint-John résigna ses fonctions de consul le 1^{er} janvier 1851, et mourut peu de temps après.

R.-L. PLAYFAIR.

